

Formation

Appréhender les marchés publics

2022

Catégorie de l'action de formation

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L 6313-1 du code du travail à savoir : « une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ».

Public concerné et prérequis

Type de public : directeurs et secrétaires/comptables des MFR de Vendée
Taille du groupe : 12 personnes maximum.
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Objectifs de l'action de formation

Les objectifs de l'action de formation sont :

- Savoir définir et identifier un marché public
- Maîtriser la réglementation applicable aux marchés publics
- Savoir passer un marché public simple
- Réalisation de différents cas pratiques pour vérifier l'acquisition des connaissances
- Réponse à vos différentes interrogations et questionnements pratiques

Organisation

Durée : 2 jours, soit 14 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sous réserve des contraintes horaires de l'intervenante)
Lieu : Hôtel Mercure - 117 bd Aristide Briand – 85000 La Roche sur Yon
Dates : jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022

Modalités pédagogiques

Intervenants : cabinet LANDOT ET ASSOCIES
Méthodes pédagogiques : apports théoriques, vérification des connaissances acquises et réponses aux questions pratiques

Programme

- I. Cerner les marchés publics**
 - a. Présentation du Code de la commande publique et des autres textes applicables
 - b. Les grands principes de la commande publique
 - c. Les critères d'identification d'un marché public
- II. La notion de seuil et les différentes procédures de passation**
 - a. Le calcul du montant estimé du marché (les notions de fournitures et services homogènes et d'opération de travaux) et la notion de seuil
 - b. Cas pratique : calcul des seuils
 - c. Les procédures formalisées
 - d. Les marchés à procédure adaptée
 - e. Le choix entre une procédure ouverte et restreinte

III. Les principales caractéristiques d'un marché public

- a. Les différentes catégories de marchés publics et les nouveaux CCAG associés
- b. Les différentes formes de marchés (marchés ordinaires, marchés à tranches, accords-cadres)
- c. L'allotissement et les marchés globaux
- d. Les variantes et les options

IV. La procédure de passation d'un marché public

- a. La définition du besoin
- b. La publicité et les délais de consultation
- c. La dématérialisation de la procédure
- d. L'examen des candidatures
- e. Les critères de sélection des offres
- f. L'analyse des offres
- g. Le cas des offres irrégulières, inadaptées et inappropriées
- h. Les offres anormalement basses
- i. La négociation
- j. L'achèvement de la procédure de passation

V. Le régime financier des marchés publics

- a. La forme des prix : prix unitaire, forfaitaire et mixte
- b. L'actualisation et la révision des prix
- c. Les avances et acomptes
- d. Le paiement des prestations réalisées dans le cadre d'un marché public

VI. Analyse d'un dossier de consultation aux entreprises

- a. Le règlement de la consultation
- b. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- c. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- d. L'acte d'engagement
- e. Les annexes techniques et financières

VII. L'exécution des marchés publics

- a. La sous-traitance
- b. La modification des marchés publics en cours d'exécution
- c. La résiliation des marchés publics

Modalités financières

Coût pédagogique de 25 € par heure de formation, soit 350 € par personne

Coût de restauration : 15 € par personne/jour

Contactez votre OPCO pour connaître les conditions de prise en charge.

Modalités et délai d'inscription

Inscription : cliquer ici pour compléter le formulaire : [INSCRIPTION](#) *Formation accessible aux publics à besoins particuliers*

Clôture des inscriptions au 29 avril 2022

Confirmation et envoi des conventions de formation.

Suivi et évaluation

Emargement par les participants et les intervenants.

Positionnement en début et en fin de formation.

Questionnaire de satisfaction en ligne.

Attestation de fin de formation.